



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aéroport d'Orly

Question écrite n° 43735

Texte de la question

M. Roger-Gerard Schwartzen-berg appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur la situation des communes voisines de l'aéroport d'Orly. Ces communes qui supportent tout le poids des nuisances sonores résultant de la proximité de l'aéroport ainsi que de nombreuses contraintes d'urbanisme, qui sont des freins à leur développement ou à leur aménagement, ne bénéficient pratiquement pas, en revanche, des retombées fiscales liées à l'activité de l'aéroport. En effet, du fait des règles fiscales actuellement en vigueur, les communes riveraines victimes du bruit, comme Villeneuve-Saint-Georges ou Villeneuve-le-Roi, ne bénéficient que très marginalement des recettes fiscales liées à l'activité aéroportuaire : celles-ci reviennent pour l'essentiel à des communes qui ne subissent pas les nuisances mais qui sont le siège des compagnies aériennes ou des établissements aéroportuaires, comme Paris, siège d'Aéroports de Paris. Il paraît légitime que les communes riveraines de l'aéroport qui subissent de fortes nuisances bénéficient des retombées économiques et fiscales (taxe professionnelle, taxe foncière) de l'activité aéroportuaire, alors qu'aujourd'hui la règle semble plutôt être : aux unes les nuisances, aux autres les recettes, aux unes les inconvénients, aux autres les avantages. Il est indispensable de mettre fin à cette situation d'injustice et d'aboutir à une répartition équitable des retombées fiscales liées à l'activité en cause. Au demeurant, les récentes recommandations du préfet Carrere relatives à l'aéroport de Roissy posent ce problème, qui doit aussi recevoir sa solution pour l'aéroport d'Orly. Il demande donc au ministre de lui indiquer s'il ne lui paraît pas nécessaire d'engager une concertation d'ensemble avec les communes riveraines concernées par le plan de gêne sonore pour modifier les règles fiscales actuelles et instituer un véritable système de péréquation garantissant enfin la répartition équitable entre les communes concernées des recettes fiscales résultant de l'activité aéroportuaire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire concernant la situation des communes voisines de l'aéroport d'Orly. Dans le cadre de la réflexion menée à l'occasion de l'extension de l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle, le Gouvernement a souhaité que ce sujet soit étudié. Ainsi, une mission a été confiée à M. Lachenaud, président du conseil général du Val-d'Oise pour voir quelles propositions pourraient être formulées à propos des retombées fiscales actuellement en vigueur. Il est évident que les modifications qui pourraient intervenir autour de Roissy - Charles-de-Gaulle auront vocation à être étendues aux autres plates-formes, notamment celles soumises à l'aide aux riverains comme Paris-Orly.

Données clés

Auteur : [M. Schwartzenberg Roger-Gérard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43735

Rubrique : Aéroports

Ministère interrogé : environnement
Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5360

Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1540